



Patricia REJNERO
Attachée de presse
06 75 07 89 84 - 01 48 18 88 58
patricia.rejnero@unsa.org

UNSA
21 rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET CEDEX



Bagnolel, le 26 octobre 2020

En finir avec la réforme de l'assurance chômage !

L'application de la réforme a été une nouvelle fois repoussée. L'UNSA demande que les mesures contraignantes pour les demandeurs d'emploi soient définitivement mises au placard.

La réforme de l'assurance chômage est pour partie entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019 avec le durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation. Le nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence servant à la détermination de l'allocation chômage doit conduire à la réduction parfois drastique de la rémunération de plusieurs centaines de milliers de demandeurs d'emploi.

Cet aspect devait être appliqué le 1^{er} avril dernier mais il a été repoussé au 1^{er} septembre 2020 et ensuite au 1^{er} janvier 2021. Au vu de la crise sanitaire et économique, la mise en application du dernier volet de la réforme est pour la troisième fois reportée, à présent au 1^{er} avril 2021.

L'UNSA reste opposée à la philosophie de la réforme. Que ce soit durant la crise ou après, ces mesures généreront davantage de précarité, d'insécurité sociale et de pauvreté. Au contraire, les demandeurs d'emploi ont besoin de sécurité et de protection, aussi bien au niveau financier qu'humain.

Pour l'UNSA, il faut dès à présent adapter le régime d'assurance chômage à la situation actuelle en assouplissant davantage les conditions d'accès à l'indemnisation et « en même temps » réfléchir également aux modalités à appliquer au sortir de la crise.

Laurent Escure
Secrétaire général

Contact presse : Vanessa Jereb : 06 26 34 09 92



Corinne Debasseux
Secrétariat Général
sg@unsa.org
☎ 01 48 18 88 57

Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

21 rue Jules Ferry
93170 Bagnolel